

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 20 décembre 2021

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Ville de Lac-Brome tenue le lundi 20 décembre 2021.**

Selon les directives de santé du gouvernement du Québec émises le 20 décembre 2021 en lien avec la pandémie COVID-19, la séance est tenue à huis clos et par visioconférence.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Louise Morin, et Shelley Judge, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson, et Patrick Ouvrard

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel, et le Greffier, Me Owen Falquero.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00

2021-12-427

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2021-12-428 2.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 257 898.02 \$
- Chèques émis #21-18 441 375,89 \$

ADOPTÉ

3. RÈGLEMENTS

2021-12-429 3.1. Règlement 2022-01 (Taxes foncières 2022) – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2021 étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2022-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2022);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le Règlement 2022-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2022).

ADOPTÉ

2021-12-430 3.2 Règlement 2022-02 (Tarification 2022) – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2021, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2022-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2022);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le Règlement 2022-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2022).

ADOPTÉ

2021-12-431 3.3 Règlement 2021-14 (Règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000 \$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de

traitement des eaux usées dans le Parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome) – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2021, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2021-14 Règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000 \$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de traitement des eaux usées dans le Parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le Règlement 2021-14 Règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000 \$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de traitement des eaux usées dans le Parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue (changement de dernière minute d'une réunion en présentiel à une réunion par Zoom).

2021-12-432 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h05

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier